

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance exceptionnelle du 6 avril 2012****Présents**

Hervé FRADET, Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Maxime SAADA, Robert SKIPPON, Etienne WASMER.

Paul BERNARDET, Constance AIMON, Arnaud BONTEMPS, Anouck MANEZ, Raphaël OLLIVIER MREJEN, Diane KARCHER-MOURGUES, Hadrien RETORD, Simon BACIK.

Ali ZEROUATI, Philippe PETAT.

Nadège ABOMANGOLI, Marie-Louise ANTONI, Jean-Claude CASANOVA, Jean-Paul FITOUSSI, Axel KAHN, Pierre MEYNARD, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Bastien IRONDELLE.

Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Hervé CRÈS
Francis VERILLAUD

Peter GUMBEL
Michel GARDETTE
Nelly ANTOINE
Benjamin GIAMI
Isabelle BOSSARD
Nicolas PEJOUT
Julien PALOMO
Dolly CARENE
Myriam DUBOIS MONKACHI
Pascale LECLERCQ
David COLON

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
directeur de la communication,
directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
représentante du recteur,
chargé de mission à la direction générale,,
chargée de mission auprès d'Hervé Crès,
directeur de la vie universitaire,
chargé de mission à la DES,
assistante d'Hervé Crès,
co-directrice de la scolarité,
co-directrice de la scolarité,
directeur du campus de Paris, Collège universitaire.

Organisation de la Direction de l'IEP durant la période de vacance du poste de Directeur

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU 6 AVRIL

La séance est ouverte à 8 heures 35, sous la présidence de Michel PEBEREAU.

Michel PEBEREAU ne doute pas que chaque membre du Conseil est très affecté par le décès de Richard DESCOINGS qui savait nouer des relations fortes avec chacun.

Richard DESCOINGS a consacré à Sciences Po les deux tiers de sa vie professionnelle, avec énergie et compétence. Il a profondément transformé l'école. Son œuvre pour cette institution est considérable, à l'égal de celle des grands fondateurs. Nous l'avons expliqué récemment, Jean-claude Casanova et moi, dans une tribune. Dans un certain sens, Richard DESCOINGS a refondé Sciences Po. Il a d'abord inscrit dans la réalité ce que certains considéraient utopique ou irréalisable, à savoir la démocratisation. Richard DESCOINGS a profondément modifié le recrutement de l'école. Il a veillé à ce que l'égalité des chances ne soit pas une théorie, mais devienne une pratique, notamment pour l'entrée à l'école avec la procédure Convention éducation prioritaire qu'il a instaurée avec le soutien du Conseil. Il a massivement développé les bourses pour assurer de meilleures conditions d'étude aux jeunes issus de familles aux moyens financiers et matériels limités. Il a également su lutter contre le privilège des préparations privées.

Richard DESCOINGS a aussi internationalisé l'IEP de Paris et en a fait un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche, de niveau international. Parmi les premiers, il a appliqué le principe de LMD, le système européen des études supérieures, notamment avec le développement d'une année systématique à l'étranger et d'un ensemble d'accords d'échanges avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche les plus célèbres du monde. Il a considérablement accru le nombre d'étudiants étrangers et imposé une année à l'étranger dans le cycle d'étude des français. Richard DESCOINGS a su donner à Sciences Po une réelle dimension de recherche, notamment avec le développement de centres de recherche qui ont vocation à avoir un niveau international.

Enfin, il a renforcé l'autonomie de l'institution. Pour ce faire, il a établi des droits de scolarité dont les modalités sont exemplaires et seront sans doute imitées par de nombreux établissements. Il a su développer le mécénat. Néanmoins, il a su préserver l'ancrage dans le secteur public. En présentant les efforts menés pour développer le financement privé, il a obtenu de l'État une contrepartie par un renforcement de l'aide publique.

Le couronnement de son action est le succès de l>IDEX. Les présidents d'université ont utilisé Richard DESCOINGS comme moteur d'une deuxième chance pour ce dispositif qui avait mal démarré. Il s'est complètement mobilisé et a apporté une contribution décisive à la réussite de ce programme, au sens que l'on donnait jadis à ce terme.

Michel PEBEREAU conclut en soulignant que Richard DESCOINGS était un homme d'une grande intelligence et d'une grande sensibilité. Il avait la passion de servir et la passion d'améliorer. Il avait le goût de la pédagogie et du dialogue. Avant tout, Richard DESCOINGS aimait les autres et il était éprouvé quand il avait le sentiment que cette affection n'était pas réciproque. Il a souffert de critiques infondées. Pour Michel PEBEREAU, Richard DESCOINGS a été un vrai hussard de la République. Il était un grand entrepreneur et un honnête homme.

Michel PEBEREAU propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Richard DESCOINGS.

ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'IEP DURANT LA PERIODE DE VACANCE DU POSTE DE DIRECTEUR.

a) Présentation des dispositions législatives

Michel PEBEREAU indique qu'il a réuni le Conseil avec l'accord du président de la Fondation, Jean-Claude CASANOVA. En cas de disparition du responsable d'un établissement public, les textes administratifs prévoient qu'il appartient à l'autorité de tutelle de désigner un responsable ou directeur provisoire pour assurer la continuité des opérations. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche a été contacté afin que la désignation s'effectue conformément aux règlements de l'IEP, quels que soient les textes, c'est-à-dire en accord entre la direction de l'école et le gouvernement. C'est ainsi que le recteur d'académie de Paris, chancelier des universités, a promulgué un arrêté dont la décision correspond à celle du président de la Fondation et de l'État.

Michel PEBEREAU donne lecture de l'arrêté du recteur qui sera affiché avec la délibération du Conseil.

« Le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris, vu l'article L 717-1 du code de l'Éducation, vu le décret 85-497 du 10 mai 1985 relatif à l'Institut d'Études Politiques de Paris et notamment son article 4, vu le décret 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains établissements publics de l'État et notamment son article 6, considérant que la direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris est vacante en raison du décès de M. Richard DESCOINGS, directeur, considérant qu'il convient de nommer un administrateur de l'Institut jusqu'à la nomination du directeur, arrête que :

Article 1^{er} – M. Hervé CRÈS, directeur adjoint de l'Institut d'Études Politiques, directeur des études et de la scolarité, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'Institut d'Études Politiques de Paris jusqu'à la désignation du directeur de l'établissement ;

Article 2 – Le secrétaire général de la Chancellerie des universités de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué aux membres du Conseil de direction, affiché dans les locaux de l'Institut et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture administrative de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 5 avril 2012.

Patrick GÉRARD »

Jean-Claude CASANOVA indique que le décès de Richard DESCOINGS, outre la perte humaine irréparable qu'il représente, est un évènement singulier dans l'histoire de Sciences Po. Depuis la « refondation » de Sciences Po en 1945, c'est la première fois qu'un directeur meurt en exercice et alors que sa succession n'a pas été préparée. Ce sont les instances de tutelle qui nomment un administrateur provisoire afin de donner une base légitime et légale à toutes les décisions. Mais Sciences Po a un statut particulier du fait de l'imbrication très étroite d'un établissement public avec la Fondation nationale des sciences politiques. Depuis la création de l'Institut, les fonctions d'administrateur et de fondateur n'ont jamais été dissociées et cette personne est désignée et approuvée par deux instances gouvernementales distinctes : le directeur de l'IEP est élu par le Conseil de direction et sa nomination est approuvée par un décret du Président de la République qui est signé par le Premier ministre et le ministre chargé des universités. Pour ce qui est de l'administrateur, les choses sont plus complexes : l'administration de la Fondation est soumise à une dualité du pouvoir exécutif en la personne d'un président et d'un administrateur. Les textes prévoient que le président peut donner une délégation totale ou partielle de ses pouvoirs à l'administrateur. L'administrateur doit recueillir les deux tiers des votes des membres présents au Conseil d'administration. Cela permet aux représentants de l'État, aux « membres fondateurs » et aux représentants de l'université et du personnel de disposer d'un droit de veto. L'administrateur est donc nécessairement élu à une majorité

qualifiée représentant toutes les composantes de Sciences Po. Après sa nomination, l'élection de l'administrateur par le Conseil d'administration doit être validée par un arrêté du Premier ministre.

Pour que le directeur et l'administrateur soient une seule et même personne, il faut une convergence du Conseil de l'IEP, du Conseil de la Fondation, du Président de la République, du Premier ministre et du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche . En raison du calendrier électoral, l'interlocuteur de Sciences Po sera le prochain gouvernement. Pour ce qui est de la Fondation, Jean-Claude CASANOVA indique qu'il recueillera l'avis du Conseil scientifique, de l'Assemblée des professeurs, des organismes représentatifs des personnels et des cadres de l'école. Le Conseil de direction recueillera l'avis de ses membres. En attendant l'élection d'un nouveau directeur, il est important que l'école continue de fonctionner. Jean-Claude CASANOVA indique qu'il donnera pour consigne aux différents directeurs des écoles de ne prendre aucune décision susceptible d'engager la stratégie du futur administrateur. Il n'y aura donc pas de réformes ou de décisions structurelles, financières ou immobilières pendant cette vacance : ce serait contraire à l'esprit des textes qui veut que l'IEP soit dirigé par un président et un administrateur. Toutefois, tout sera fait en sorte pour que rien n'entrave le fonctionnement des centres de recherche ou ne gêne la situation des personnels.

Pour conclure, Jean-Claude CASANOVA estime que l'hommage le plus simple à rendre à Richard DESCOINGS serait de gérer dignement et calmement la vacance, dans l'intérêt de Sciences Po. Jean-Claude CASANOVA indique que, indépendamment des obsèques personnelles qui auront lieu à Saint-Sulpice et qui feront l'objet d'une suspension des cours pour que les étudiants qui le souhaitent puissent y assister, la Fondation organisera un hommage officiel pour Richard DESCOINGS. La question se pose de savoir si cet hommage solennel doit intervenir avant ou après la désignation du nouveau directeur et/ou nouvel administrateur.

Michel PEBEREAU répond qu'il ne faut pas confondre les décisions administratives du Conseil de direction et les dispositions qui relèvent de la Fondation et de son conseil. En outre, il convient avant tout de connaître les dispositions de la famille du défunt.

Emmanuel GOLDSTEIN comprend que le calendrier est contraint, mais il s'enquiert des mesures qui devaient être prises dans les 48 heures suivant le décès du Directeur. Il comprend que la période d'intérim sera délicate, notamment en période d'élections présidentielles. Il souligne que le vote du Conseil de direction sur ce point n'engagera pas l'avenir puisque l'arrêté est déjà paru. Emmanuel GOLDSTEIN estime que le directeur intérimaire ne pourra pas assurer cette fonction provisoire s'il souhaite être candidat à d'autres fonctions. En ce sens, le vote donne toute légitimité à l'administrateur intérimaire, à la condition que cette personne reste hors du champ de la désignation du directeur permanent.

Jean-Paul FITOUSSI indique qu'il connaissait Richard DESCOINGS depuis qu'il était à Sciences Po. Sa disparition est douloureuse pour tous ceux qui l'ont accompagné dans ses combats. L'hommage à lui rendre prend pied dans le ressenti de chacun. Par ailleurs, Jean-Paul FITOUSSI ne comprend pas pourquoi instituer une règle de principe, très artificielle, qui interdirait une candidature à la succession du directeur. Il fait savoir qu'il s'opposerait à une décision du Conseil de direction qui interdirait au directeur intérimaire de briguer le poste de directeur.

Michel PEBEREAU rappelle que cette séance doit être une séance d'unité et non de division. Le Conseil de direction doit se rassembler autour de la mémoire de Richard DESCOINGS et poursuivre son œuvre. Toutefois, une institution comme Sciences Po a une vie quotidienne et l'autorité doit y être exercée au quotidien. Michel PEBEREAU répond à M. GOLDSTEIN et indique que la publication de résultats d'examen nécessitait une décision urgente, ce fut le cas dès le 5 avril 2012. Par ailleurs, lors du colloque organisé par le magazine *Elle*, le 5 avril 2012, il est apparu nécessaire d'assurer le pouvoir de police au sein de l'établissement. Enfin, Michel PEBEREAU assure qu'il n'y a eu aucune manœuvre autour du poste de directeur. L'unique préoccupation du Conseil de direction et du directeur intérimaire est de maintenir l'autonomie de l'IEP et de la Fondation par rapport à tout pouvoir politique. Le vote demandé a donc pour finalité d'affirmer que le Conseil de direction et la Fondation de Sciences Po ont une autorité dans cette décision.

Emmanuel GOLDSTEIN précise qu'il ne souhaitait pas créer de polémique, mais qu'il voulait donner un sens au vote qui est demandé.

Michel PEBEREAU répond qu'il avait compris son intervention.

Jean-Claude CASANOVA indique, en tant que président de la Fondation, qu'il ne s'est jamais préoccupé du fonctionnement de l'IEP. Il recevait Richard DESCOINGS toutes les semaines sur des questions de réforme ou de projets pour l'école. Lorsque Richard DESCOINGS a été chargé d'une mission sur l'enseignement secondaire, son temps se réduisant, il avait décidé de déléguer le fonctionnement de l'Institut à un responsable de son Comité exécutif, ce fut Hervé CRÈS. La même situation s'est reproduite quand il a consacré presque tout son temps au concours des IDEX.

Axel KAHN s'associe à l'hommage rendu à Richard DESCOINGS qui laisse orphelins tous les membres de Sciences Po. Les structures du PRES et de l'IDEX se retrouvent également orphelines puisque Richard DESCOINGS a travaillé sur toutes les phases de ces dispositifs, dès mai 2008, et qu'il en a totalement revu la configuration. Axel KAHN se réjouit qu'Hervé CRÈS ait été nommé administrateur provisoire puisqu'il a également collaboré à l'élaboration du PRES. Sciences Po, en tant que membre fondateur de cette structure, est représentée au Conseil d'administration du PRES par deux membres : le professeur LEQUESNE et le directeur de l'école. Dans l'attente de la nomination d'un administrateur de la Fondation et d'un directeur de l'école, Axel KAHN demande si l'administrateur provisoire sera chargé de représenter Sciences Po dans les instances du PRES. Il conviendra que le Comité exécutif précise rapidement la politique de Sciences Po dans le cadre du PRES.

Christian LEQUESNE indique qu'il connaissait Richard DESCOINGS depuis 22 ans et souffre de sa disparition. Il rappelle que lors de sa séance du 28 mars, le Conseil d'administration avait élu Richard DESCOINGS directeur exécutif de l'IDEX et du PRES. En tant que membre du Conseil d'administration du PRES, Christian LEQUESNE souhaite que Sciences Po reste fortement engagée dans ces deux structures. Au sein du PRES, il reste des questions en suspens, comme celle de la participation des établissements au comité de l'IDEX. L'exécutif intérimaire de l'IEP doit rester en contact étroit avec les présidents d'université membres du PRES et de l'IDEX, d'autant plus que l'IDEX est entrée dans sa phase de mise en œuvre.

b) Vote

Michel PEBEREAU propose de procéder à bulletin secret pour le vote relatif à l'approbation de la nomination d'Hervé CRÈS au titre administrateur provisoire de l'IEP Paris. Il annonce qu'il y a 26 votants à qui il est demandé de s'exprimer par « oui », « non » ou par abstention. Il précise que ce vote n'a pas de portée juridique, mais que l'avis du Conseil de direction est, à ses yeux, dispensable.

Arnaud BONTEMPS estime important que le Conseil de direction vote et qu'il affirme son rôle au sein de l'école pour toutes les décisions qui seront prises, notamment dans le cadre du PRES.

Michel PEBEREAU abonde dans ce sens et rappelle que Richard DESCOINGS prenait lui-même toutes les décisions relatives au fonctionnement de l'Institut, sauf celles qui étaient soumises au vote du Conseil. Il a demandé à Hervé CRÈS de pouvoir le rencontrer chaque semaine afin de connaître l'évolution de certaines questions juridiques qui nécessiteraient éventuellement que le Conseil d'administration soit sollicité.

La nomination d'Hervé CRÈS est approuvée par 24 voix, 1 vote « pour » et 1 vote blanc.

Michel PEBEREAU remercie les membres pour ce vote quasi unanime qui reflète l'esprit dans lequel lui et M. CASANOVA comptent aborder cette phase délicate de la vie de Sciences Po. L'école doit rester unie dans les prochains mois et solide sur les orientations définies, notamment pour le PRES.

Christian LEQUESNE lit un communiqué que lui a transmis Bastien IRONDELLE, représentant de la CFDT au Conseil de direction, qui n'a pas pu se rendre disponible pour cette séance.

« Partageant l'émotion et la tristesse suscitées par l'annonce du décès de Richard DESCOINGS, la section CFDT de Sciences Po présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Ses élus et ses adhérents tiennent à rendre hommage à l'énergie, au courage et à l'ambition réformatrice de l'administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques.

La section CFDT de Sciences Po. »

La séance est levée à 9 heures 40.